

Avis de vacance à la direction du CIEF Université Lumière Lyon 2

La fonction de directeur ou de directrice du CIEF sera vacante à compter du 1^{er} septembre 2024.

Aussi, un appel à candidature est lancé et dans ce cadre, les candidatures devront satisfaire aux conditions précisées par les dispositions statutaires en vigueur.

Conformément à l'article 3.2 des statuts du CIEF, le directeur ou la directrice est élu.e par les personnels enseignants titulaires et contractuels affectés au CIEF ainsi que les personnels BIATSS en position d'activité effectuant au minimum un mi-temps au CIEF, pour l'année universitaire de référence. Sont également électeurs ou électrices les chargés d'enseignement vacataires en fonction au CIEF sous réserve qu'ils effectuent au sein de la composante, pour l'année universitaire de référence, au moins 168 heures équivalent TD. L'année universitaire de référence est celle au cours de laquelle le scrutin est organisé.

Son mandat, dont la durée est de 4 ans, est renouvelable une fois. Peuvent se porter candidats à la direction du CIEF les enseignants-chercheurs, les enseignants titulaires ou les enseignants en CDI en fonction à l'Université Lyon 2.

Les lettres de candidatures seront accompagnées d'un curriculum vitae et éventuellement d'une profession de foi. Elles seront adressées par courriel au plus tard le 16 mai 2024 à 12h00, auprès de la responsable administrative et financière du CIEF et de la présidence de l'Université.

L'élection du directeur ou de la directrice aura lieu lors du scrutin organisé le jeudi 6 juin 2024.
Le mandat du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice prendra effet le 1^{er} septembre 2024.

Diffusion de l'appel à candidature	jeudi 25 avril 2024
Date limite de dépôt des candidatures	jeudi 16 mai 2024 à midi
Date du scrutin	jeudi 6 juin 2024

- Renseignements :
 - Madame Fatima FEIRREIRO, responsable administrative et financière du CIEF
Téléphone : 04.78.69.74.87 / 06.09.67.73.21
Courriel : fatima.ferreiro@univ-lyon2.fr
- Diffusion :
 - Personnels du CIEF
 - enseignants-chercheurs et enseignants de l'Université Lyon 2
 - Affichage au sein du CIEF (affichage papier et sur le site internet de la composante) + site internet de l'Université
- Textes de références :
 - Code de l'Éducation - article L713-1 1°
 - Statuts du CIEF approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 12 avril 2024.

Fait à Lyon, le 19 avril 2024
La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER